



## heures supplémentaires obligées le jour même

Par **mimi62300**, le **23/06/2011** à **17:50**

Bonjour,

Je suis employée dans un hypermarché comme hôtesse de caisse. Je ne suis quasiment jamais en caisse car mon véritable poste est la gestion du coffre du magasin. Je devais ce jour finir à 12h30 or à 12h30 ma responsable me dit après m'avoir demandé l'heure à laquelle je termine mon poste, il y a du monde vous prenez une caisse. Je n'ai pas eu mon mot à dire, elle ne s'est même pas demandé si j'avais un rendez-vous important ou pas. Ma responsable ou même une autre personne qui m'est supérieur dans la hierarchie, a-t-elle le droit de m'imposer de rester plus longtemps de cette manière ?  
merci.

Par **P.M.**, le **23/06/2011** à **17:59**

Bonjour,

Vous pourriez vous opposer exceptionnellement à l'accomplissement des heures supplémentaires payées en démontrant des contraintes personnelles qui vous en empêchent...

Par **mimi62300**, le **23/06/2011** à **20:50**

Merci de votre réponse. J'ai oublié de dire que l'on ne nous paie pas les heures supplémentaires. Est-ce que ça change quelque chose ?